Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 084-218400273-20261002-300909-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Mélanie Tricot Maryline Salvador Sébastien Roche
1 absente	Anne Soulier		
1 procuration	Paulo Neves a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Objet :	Remise gracieuse – location salle des fêtes – Madame Vandalle		
Rapporteur :	Mariel Martin		
N° Acte :	7.1.2		

Le rapporteur expose :

Le samedi 8 août dernier, la salle des fêtes Pierre Cuer a été louée au profit de Madame Stéphanie Vandalle. Lors de cette location il est apparu un problème avec l'arrivée d'eau dans la cuisine et plus précisément l'absence d'eau chaude.

Ce désagrément fut impactant et n'a pas permis une location dans des conditions optimales.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal d'approuver une remise gracieuse sur le montant de la location qui s'élevait à 200 euros.

Vu la délibération n°02.12.02 du conseil municipal en date du 2 décembre 2025 relative aux tarifs et modalités des locations des salles communales, mise à disposition de tables et de chaises communales.

Considérant les impondérables techniques survenus durant le temps de location de l'espace.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver une remise gracieuse de 100 euros relative à la location de la salle des fêtes le 8 août 2026 au profit de Madame Stéphanie Vandalle
- Dire que le titre de recettes n°402, bordereau 94, d'un montant de 200 euros doit être réduit de 100 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 02 octobre 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Jean-Claude MORATAL Secrétaire de séance,

MAIRIE DE CADEROUSSE (Vaucluse)